

Séance du 8 juin 2017 à 19 heures

Commune de Crayssac – Salle des fêtes

Aujourd'hui, huit juin deux mille dix-sept, le Conseil communautaire du Grand Cahors, s'est réuni dans la Commune de Crayssac – Salle des fêtes

Etaient présents :

51 titulaires dont 3 possédant une procuration
6 suppléants

• TITULAIRES :

ARCAMBAL
BELLEFONT-LA RAUZE

CABRERETS
CAHORS

CAILLAC
CALAMANE
CATUS
CIEURAC
CRAYSSAC
DOUELLE
ESPERE
FONTANES
FRANCOULES
GIGOUZAC
LABASTIDE MARNHAC
LAMAGDELAINE
LE MONTAT
LES JUNIES
LHERM
MECHMONT
MERCUES
NUZEJOULS
PRADINES
ST DENIS CATUS
ST MEDARD
TRESPoux-RASSIELS

M. LABRO Didier, Mme TEULIERES Marcelle
Mme FOURNIER-BREUILLE Martine, M. NOUAILLES Serge,
M. ANNES Jean-Pierre,
M. SEGOND Dominique,
M. VAYSSOUZE-FAURE Jean-Marc, Mme LAGARDE Geneviève, M.
MUNTE Serge, Mme LASFARGUES Geneviève, M. BOUILLAGUET
Vincent, Mme FAUBERT Françoise, Mme LENEVEU Hélène, M. SAN
JUAN Alain, Mme BOYER Noëlle, M. TESTA Francesco, M. COLIN
Henri, M. DELPECH Bernard, Mme LOOCK Martine, Mme BONNET
Catherine,
M. TILLOU José,
M. DUJOL Jean-Paul,
M. TAILLARDAS Claude, M. VAZ Victor,
M. PEYRUS Guy,
M. JOUCLAS Guy, M. FOURNIER Christian,
Mme LANES Bénédicte, M. TREIL Jean,
M. PETIT Jean, Mme BOURDARIE Paulette,
Mme VALETTE Roselyne,
M. GUILLEMOT Jean-Luc,
M. MOLINIE Romuald,
M. JARRY Daniel,
Mme ARNAUDET Véronique, M. CORMANE Jean-Pierre,
M. MOUGEOT Jean-Paul, Mme VANBESIEEN Joëlle,
Mme SIMON-PICQUET Agnès,
M. REIX Jean-Albert,
M. PRADDAUDE Jean-Paul,
M. DIZENGREMEL Ludovic,
Mme DESSERTAINE Brigitte,
M. MARRE Denis, Mme ROUAT Géraldine, M. STEVENARD Daniel,
M. FIGEAC Philippe,
M. FERNANDEZ Pierre,
M. LAVAU Pascal, M. DIOT Fabrice,

• SUPPLEANTS :

BOISSIERES
LABASTIDE DU VERT
LHERM
ST DENIS CATUS
ST PIERRE LAFEUILLE
TOUR DE FAURE

Mme GARRIGOU Isabelle,
Mme SOLIVERES Hélène,
Mme SALANIE Jacqueline,
M. RAFFY Bernard,
M. BONNET Frédéric,
M. EYROLLE Jean-Louis,

Etaient excusés ou absents les titulaires :

25

BOISSIERES
BOUZIES
CAHORS

M. PARNAUDEAU Willy
M. RAFFY Gilles,
M. SIMON Michel (procuration donnée à M. VAYSSOUZE-FAURE),
Mme BOUIX Catherine, M. SINDOU Géraud, Mme HAUDRY
Sabine (procuration donnée à Mme FAUBERT), Mme DUPLESSIS-

La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication

LABASTIDE DU VERT
LABASTIDE MARNHAC
MAXOU
MERCUES
MONTGESTY
PONTCIRQ
PRADINES
ST CIRQ LAPOPIE
ST GERY-VERS
ST PIERRE LAFEUILLE
TOUR DE FAURE

KERGOMARD Elise, M. COUPY Daniel, M. MAFFRE Jean-Luc, Mme
RIVIERE Brigitte, M. DEBUSSON Guy, Mme EYMES Isabelle,
M. CANCEIL Philippe, ,
Mme CALMON-LAGARRIGUE Marie,
M. VIVIER Jean-Luc (procuration donnée à M. MOLINIE),
Mme RIVIER-DELFAU Isabelle,
M. GALTHIE Jean-Noël,
M. CHATAIN Thierry,
Mme LAPORTE-CAVELLE Véronique, M. LIAUZUN Christian,
M. MIQUEL Gérard,
M. GILES Jérôme, M. BORIES Olivier,
M. GILBERT Joël,
M. PECHBERTY Jean-Jacques,

Etaient excusés ou absents les suppléants : 16

BOUZIES
CABRERETS
CAILLAC
CALAMANE
CIEURAC
FONTANES
FRANCOULES
GIGOUZAC
LES JUNIES
MAXOU
MECHMONT
MONTGESTY
NUZEJOULS
PONTCIRQ
ST CIRQ LAPOPIE
ST MEDARD

Mme MARMIESSE Yvette,
M. PAULIN Peter,
Mme MARTIN Caroline,
M. FAURE Jean-Pierre,
M. GARD Michel,
M. PLANAVERGNE Jean-François,
M. COMBET Gil,
M. OUVRARD François,
M. BARDINA Fabien,
M. CHASTAGNOL Gérard,
M. PONS Stéphane,
M. LEFEBVRE Jean-Yves,
M. BESSEDE Arnaud,
M. SOULIER Yves,
M. DECREMPS Frédéric,
M. CICUTO Daniel,

Secrétaire de séance :

M. MOLINIE Romuald,

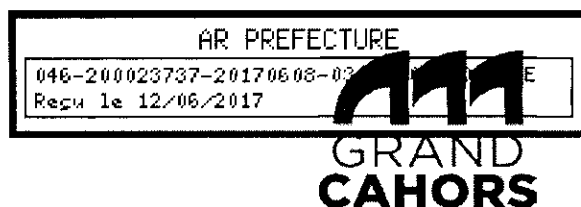
L'ordre du jour appelle l'affaire suivante :

Service : Finances

Objet : Répartition du Fonds national de Péréquation des ressources Intercommunales et
Communales (FPIC)

A été adopté à l'unanimité

15 JUIN 2017



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATION
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU GRAND CAHORS

Séance du 8 juin 2017
Rapporteur : Daniel JARRY

Rédacteur : Séverine ROUSSEL
Service : Finances

Objet : Répartition du Fonds national de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales (FPIC)

Mesdames, Messieurs,

Le FPIC est un mécanisme de péréquation qui consiste à prélever une partie des ressources de certaines intercommunalités et communes pour la reverser à des intercommunalités et communes moins favorisées.

La répartition dite de « droit commun » du reversement entre le Grand Cahors et ses communes membres a été notifiée le 19 mai 2017 :

- Montant prélevé sur le territoire :	268 947 €
- Montant reversé sur le territoire :	1 101 744 €
Soit un solde net FPIC de	832 797 €

Toutefois, par dérogation, le territoire peut décider d'une répartition alternative (délibération à prendre avant le 19 juillet 2017).

Pour rappel en 2016, le solde du FPIC était de 1 041 113 € soit une perte de 20 %. L'ensemble territorial était classé 1 111 sur 1230 territoires éligibles en 2016. Cette année notre territoire est classé 701ème sur 753.

Dans le cadre du travail effectué pour la mise en place du pacte financier entre le Grand Cahors et ses communes membres en 2014, il a été proposé de répartir librement le FPIC en reversant l'intégralité du FPIC du territoire aux communes.

Vu les articles L.2336-1 à L.2336-7 du CGCT, il est proposé de poursuivre cette répartition, en attribuant la totalité du FPIC, soit 832 797 € aux communes membres selon le tableau ci-dessous :

	FPIC attribution 2017	FPIC prélevement 2017	Soide FPIC 2017
ARCAMBAL	39 570,00	-6 891,00	32 679
BOISSIERES	16 811,00	-3 014,00	13 797
BOUZIES	5 972,00	-838,00	5 134
CABRERETS	9 768,00	-2 123,00	7 645
CAHORS	339 446,00	-125 990,00	213 456
CAILLAC	23 888,00	-3 926,00	19 962
CALAMANE	19 773,00	-3 370,00	16 403
CATUS	41 876,00	-6 809,00	35 067
CIEURAC	13 025,00	-2 971,00	10 054
CRAYSSAC	23 268,00	-5 359,00	17 909
DOUELLE	26 149,00	-5 088,00	21 061
ESPERE	39 749,00	-6 438,00	33 311
FONTANES	12 557,00	-2 554,00	10 003
FRANCOULES	6 957,00	-1 652,00	5 305
GIGOUZAC	10 490,00	-1 956,00	8 534
JUNIES	12 696,00	-2 037,00	10 659
LABASTIDE-DU-VERT	11 978,00	-2 083,00	9 895
LABASTIDE-MARNHAC	44 000,00	-8 010,00	35 990
LAMAGDELAINE	23 035,00	-4 212,00	18 823
BELLEFONT - LA RAUZE	39 114,00	-7 589,00	31 525
LHERM	12 229,00	-2 198,00	10 031
MAXOU	11 523,00	-2 214,00	9 309
MECHMONT	4 151,00	-957,00	3 194
MERCUES	29 158,00	-5 384,00	23 774
MONTAT	32 449,00	-7 025,00	25 424
MONTGESTY	11 831,00	-2 623,00	9 208
NUZEJOULS	13 705,00	-2 729,00	10 976
PONTCIRQ	5 931,00	-1 276,00	4 655
PRADINES	79 859,00	-19 388,00	60 471
SAINT-CIRQ-LAPOPIE	15 030,00	-2 311,00	12 719
SAINT-DENIS-CATUS	9 589,00	-1 367,00	8 222
SAINT-GERY - VERS	45 949,00	-6 586,00	39 363
SAINT-MEDARD	8 417,00	-1 252,00	7 165
SAINT-PIERRE-LAFEUILLE	14 237,00	-2 548,00	11 689
TOUR-DE-FAURE	15 877,00	-2 600,00	13 277
TRESPOUX-RASSIELS	31 687,00	-5 579,00	26 108
TOTAL COMMUNES	1 101 744	-268 947	832 797

J'ai donc l'honneur de proposer à notre assemblée :

- a- De répartir librement l'attribution du FPIC 2017 selon les modalités ci-dessus ;
- b- D'autoriser M. le Président ou son représentant à signer tous les actes et documents et actes consécutifs à cette délibération.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire adopte les propositions du rapporteur.

Pour extrait certifié conforme.



Le Président,

Jean-Marc MAYSSOUZE-FAURE

La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication